

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522

Numéro SIREN : 820 342 509

Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2019 sous le numéro de dépôt 21534



20190215342017

DATE DEPOT : 05/04/2019

N° DE DEPOT : 21534

N° GESTION : 2016B22522

N° SIREN : 820342509

DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Biot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2017

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS
Comptes annuels déposés le :
Sous le N° : *[Signature]*

LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS
Acte déposé le :
05 AVR. 2018
Sous le N° : *El534K*

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les associés de la société « LES TROIS B », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

- Mr BOUFTASS MAHFOUD, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr BELKACEM EL HASSANE, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr BAYSSIR BRAHIM, Propriétaire de Cent soixante-six actions, ci	166 actions
Soit au total, ci	500 actions

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par Mr BOUFTASS MAHFOUD, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- **L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017,**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.**

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2017, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr **BOUFTASS MAHFOUD** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 191 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale :	0 Euros
- report à nouveau :	44 558 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

-la somme de 14 244 Euros
versée à Mr BOUFTASS MAHFOUD
en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinque C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinque C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:														
LES TROIS B SAS 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS															
SIRET	8	2	0	3	4	2	5	0	9	0	0	0	2	4	Mél :
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:									

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	5 108	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:				
AUDIRE CONSEIL 155 BIS RUE LEGENDRE 75017 PARIS	Tél:	0142127000			
			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date:	26032018	Lieu: PARIS
			Qualité et nom du signataire:		
			Signature:		
Tél:					

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

MONTANT DES PARTS SOCIALES, ASSIMILÉES DISTRIBUÉES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS VALEURS A LONG TERME IMPÔTÉES

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

2018

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :

Néant

LES TROIS B SAS
820342509

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes

PME au sens communautaire

X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt

Montant

CIC 5 111

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt

Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant

Désignation de l'entreprise LES TROIS B SAS

Néant *

Adresse de l'entreprise 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS

SIREN 8 2 0 3 4 2 5 0 9

Durée de l'exercice précédent * | 0 | 8 |

					Exercice N clos le 31/12/2017	
		Bruit 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ						
	Immobilisations incorporelles	010	200 000	012	200 000	
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	7 810	016	4 557	
	Immobilisations corporelles *	028	50 000	030	38 750	
	Immobilisations financières * (1)	040	8 934	042	8 934	
	Total I (5)	014	266 744	048	252 241	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 107	052	1 107	
	Marchandises *	060	1 058	062	1 058	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068		070		
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080	50	082	50	
	Disponibilités	084	10 043	086	10 043	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	12 258	098	12 258	
	Total général (I+II)	110	279 002	112	264 499	
					Exercice N 1 NET	
					6 000	
CAPITAUX PROPRES						
	Capital social ou individuel *			120		
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131) 132		
	Report à nouveau			134	3 367	
	Résultat de l'exercice			136	41 191	
	Provisions réglementées			140		
				Total I	50 557	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)						
	Emprunts et dettes assimilées			156	150 657	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	313	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	46 552) 172	62 971	
	Produits constatés d'avance			174		
				Total III	213 941	
				Total général (I + II + III)	264 499	
RENOVIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2)

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		Exercice N clos le 31/12/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 251 116		
	Production vendue	Biens	215		214 30 415		
		Services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230 1		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 281 532		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 7 961		
	Variation de stocks (marchandises) *				236 (40)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 86 348		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 (53)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 40 935		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 1 201	244 1 495		
	Rémunérations du personnel *				250 73 044		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 7 473		
	Dotations aux amortissements *				254 12 603		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264 229 765		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 51 767		
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 3 428		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			300		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 7 148		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 41 191		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 41 191	314		
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 7 148		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 <i>sexies</i> D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i>)	990			
	ZFA (44. <i>quattuordecies</i>)	345	Investissements outre-mer	346	350 5 111		
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 43 228	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 43 228	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

LES TROIS B SAS

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	200 000	402		404	406	200 000		
	Autres	410	7 810	412		414	416	7 810		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426			
	Constructions	430		432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	50 000	442		444	446	50 000		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	456			
	Matériel de transport	460		462		464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476			
Immobilisations financières		480	8 934	482		484	486	8 934		
	TOTAL	490	266 744	492		494	496	266 744		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	650	502	2 603	504	506	3 253		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516			
	Constructions	520		522		524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 250	532	10 000	534	536	11 250		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546			
	Matériel de transport	550		552		554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566			
	TOTAL	570	1 900	572	12 603	574	576	14 503		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1					⑤					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ⑩		579		Régularisations	590	583	591		
									595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)										
	TOTAL					596	585	597		
									599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208G du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobil. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
	TOTAL	770
		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

129

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 6 284
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 888
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

Désignation de l'entreprise:LES...TROIS...B...SAS.....		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ...01./.01./2.01.7. et clos le:31./12./20.17.		Données en nombre de mois 1 2			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	281 531			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105				
	TOTAL 1	106	281 531		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111	93			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
	TOTAL 2	144	94		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾					
Achats	121	111 111			
Variation négative des stocks	145	93			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	4 947			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	19 186			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
	TOTAL 3	152	135 337		
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)		137	146 288	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	146 288			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	281 531	Effectifs au sens de la CVAE *	023	4,00
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7			
Date de cessation					
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :			376	4,00	
	dont apprentis			657	
	dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau n haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 191 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0
- report à nouveau	44 558

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 14 244 Euros
versée à **Mr BOUFTASS MAHFOUD**
en contrepartie de ses fonctions de présidence

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.



**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2018**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

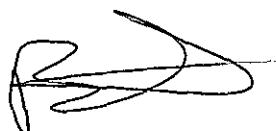
L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 191 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0 Euros
- report à nouveau	44 558 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2018**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 14 244 Euros
versée à **Mr BOUFTASS MAHFOUD**
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2018

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE
GENÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN
2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avous convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	281 532 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	281 532 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	229 765 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	51 767 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	7 961 Euros
. Variation de stock	(40) Euros
. Achats matières premières	86 348 Euros
. Variation de stock	(53) Euros
. Autres achats et charges externes	40 935 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	1 495 Euros

. Salaires et traitements	73 044 Euros
. Charges sociales	7 473 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	12 603 Euros
. Les charges financiers	3 428 Euros
. Charges exceptionnelles	0 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 41 191 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 7 148 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0 Euros
- report à nouveau	44 558 Euros

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquiés (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président.



LES TROIS B

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHESE
AU 31 DECEMBRE 2017**

ANNEXE

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

SARL LES TROIS B

L'ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDELE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2017**.

PRESENTATION :

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, un bénéfice net de 41 191 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 281 532 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2017 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SARL LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2017

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

<u>1 – Immobilisations incorporelles</u>	207 810 Euros
- Fonds de commerce	200 000
- Autres	7 810

<u>2 – Immobilisations corporelles</u>	50 000 Euros
---	--------------

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencement	10%

<u>3 – Dépôt</u>	8 935 Euros
-------------------------	-------------

<u>4 – Stock</u>	2 165 Euros
- Il est composé de marchandises	1 058
- Il est composé de Matières Premières	1 107

<u>5 – Crédances</u>	0 Euros
-----------------------------	---------

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA	0
Etat Impôt	0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

<u>6 – Disponibilités</u>	10 093 Euros
- Caisse	2 143
- Banque	7 900
- VMP	50

SAS LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2017

B- PASSIF

1 – Capital 6 000 Euros

Au 31 Décembre 2017, sa répartition est la suivante :

- MR BOUFTASS MAHOUD	2 000 Euros
- MR BELKACEM EL HASSANE	2 000 Euros
- MR BAYSSIR BRAHIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.

Le président de la société est Mr BOUFTASS MAHFOUD

2 – Report à nouveau 3 367 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2017 statuent sur les comptes.

3-Réserve légale 0 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 150 657 Euros

- Emprunt	128 040 Euros
- Prêt Moulin	22 617 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 313 Euros

- Fournisseurs	313 Euros
----------------	-----------

6 – Emprunts et dette financières 46 552 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2017.
Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 11 923 Euros

- Rémunérations dues	4 614 Euros
- Organismes sociaux	7 172 Euros
- Impôts et taxes	137 Euros
-Autres charges	0 Euros

CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1 – Chiffre d'affaires	281 532 Euros
- Montant France 2017	281 532 Euros
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2017	281 532 Euros

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Etat néant.

LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2018

<u>NOM , PRENOM DES ASSOCIES</u>	<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>
1. MR BOUFTASS MAHFOUD	167	167
2. MR BELKACEM EL HASSANE	167	167
3. MR BAYSSIR BRAHIM	166	166
	-----	-----
TOTAL	500	500

La présente feuille de présence faisant apparaître que 1 associés sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2018